

3 questions à... Laurent Maupile

Laurent tu viens de quitter l'Asynpro puisque tu as été élu aux côtés de notre maire Philippe de Gonneville. Tu lui as demandé de rester conseiller municipal mais délégué aux villages ostréicoles et au trait de côté ainsi qu'aux grands projets, pourquoi ?

Effectivement, j'ai souhaité répondre positivement à la demande de Philippe de Gonneville pour plusieurs raisons :

- je suis très attaché à notre Presqu'île. C'est un territoire exceptionnel qu'il faut impérativement préserver. Depuis plusieurs années, ce joyau est de plus en plus menacé par les risques naturels (érosions, submersion, inondations, événements tempétueux, incendies...) et par certaines évolutions négatives de notre société (spéculation foncière, surfréquentation touristique, incivilités, évolutions démographiques...). Ayant été élu de la commune de 1994 à 2020 dont 3 mandats comme adjoint au Maire, je pense que mon expérience peut être utile pour faire face à ces défis.

- par rapport à cet engagement, j'ai souhaité m'investir prioritairement en faveur de nos villages ostréicoles car c'est l'ADN de notre territoire. Ce sont à la fois des lieux de vie et de travail. Vivant avec mon épouse Anne, depuis plus de 30 ans, dans celui de Grand-Piquey, je connais particulièrement l'importance et les atouts de cette mixité.

- en 2012, j'ai participé avec Michel SAMMARCELLI à la rédaction de la convention de gestion. Celle-ci sera renouvelée en 2030. Il est important que nous puissions conduire avec l'ensemble des acteurs concernés, une réflexion constructive afin de préparer un nouveau cadre contractuel adapté aux attentes des professionnels de la mer et des familles historiques.

Qu'elles vont être tes premières actions sur 2026 ?

*Durant les prochains mois le **Plan de Prévention des Risques Littoraux**, actuellement en préparation, va fortement mobiliser les élus comme les représentants des associations. Nous arrivons à un moment où l'Etat va écrire le règlement d'urbanisme. Notre vigilance doit être motivée par un objectif majeur et commun : conserver notre patrimoine exceptionnel tout en permettant d'adapter les cabanes d'habitation, les chais et les zones de travail face aux évolutions climatiques.*

*- La mise en place d'un **plan pluriannuel d'entretien des ouvrages de défense** est aussi une priorité. Il est nécessaire d'avoir un diagnostic réalisé par un cabinet spécialisé afin d'identifier les actions à mettre en œuvre en déterminant une planification des priorités. Cette étude doit aussi permettre d'évaluer le coût financier de ce programme afin de déterminer les modalités de son financement.*

- Autre axe de travail pour les prochains mois, c'est de préparer le **budget annexe 2027** des villages. Avec Monsieur le Maire, nous souhaitons le faire en concertation avec les membres de la commission de gestion.

- Pour conclure, lors du dernier mandat, un **reseau de référents des villages** a été mis en place avec une contribution forte de l'Asynpro. Notre volonté est de capitaliser sur ce dispositif en particulier pour faire face aux événements tempétueux et aux risques d'incendie. Avant l'été, à partir des comptes-rendus qui ont été réalisés, nous ferons un bilan par village sur le dispositif mis en place lors de l'hiver 2025-2026. L'objectif est d'avoir avant l'automne, un dispositif validé par village

- Pour la **gestion du trait de côte**, la priorité sera de faire un bilan de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière de 2ème génération afin de préparer la 3ème avec l'ensemble des acteurs concernés dont l'ASYNPRO. Une commission para-municipale sera mise en place pour cela.

- Pour les **Grands Dossiers**, j'aurai ma feuille de route très prochainement. Ils seront précisés par Monsieur le Maire en fonction de la planification des priorités du mandat.

Assurer la mixité des villages est-elle pour toi un pilier du renouvellement de la convention de gestion ?

Notre Maire Philippe de GONNEVILLE, comme son prédécesseur, Michel SAMMARCELLI, est un promoteur de la mixité. Je partage cette position car cette spécificité est une de nos richesses.

Nos 9 villages sont à la fois des zones de travail pour nos ostréiculteurs et nos pêcheurs, des espaces de dégustation d'huîtres pour le grand public et des lieux d'habitation. Ces différentes composantes participent à l'attractivité touristique de notre Presqu'île et à son dynamisme économique.

Ce vivre ensemble permet de conserver et d'entretenir un patrimoine terrestre et maritime unique. Chaque titulaire d'une AOT doit être le garant de cet harmonieux et fragile équilibre. Ce point sera un élément à ne pas négliger lors du renouvellement de la convention en 2030. Il conviendra aussi de la faire évoluer en particulier sur la manière dont on peut améliorer la capacité à loger les salariés de nos professionnels de la mer. Pour cela, je crois beaucoup au dialogue entre les différents membres de la commission de gestion dont l'Asynpro bien entendu.